

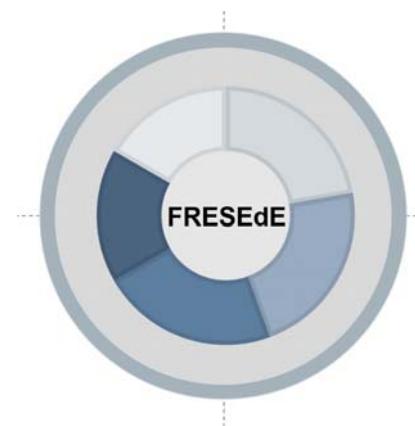


ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

École professionnelle santé – social ESSG
Berufsfachschule Soziales – Gesundheit ESSG

Bienvenue

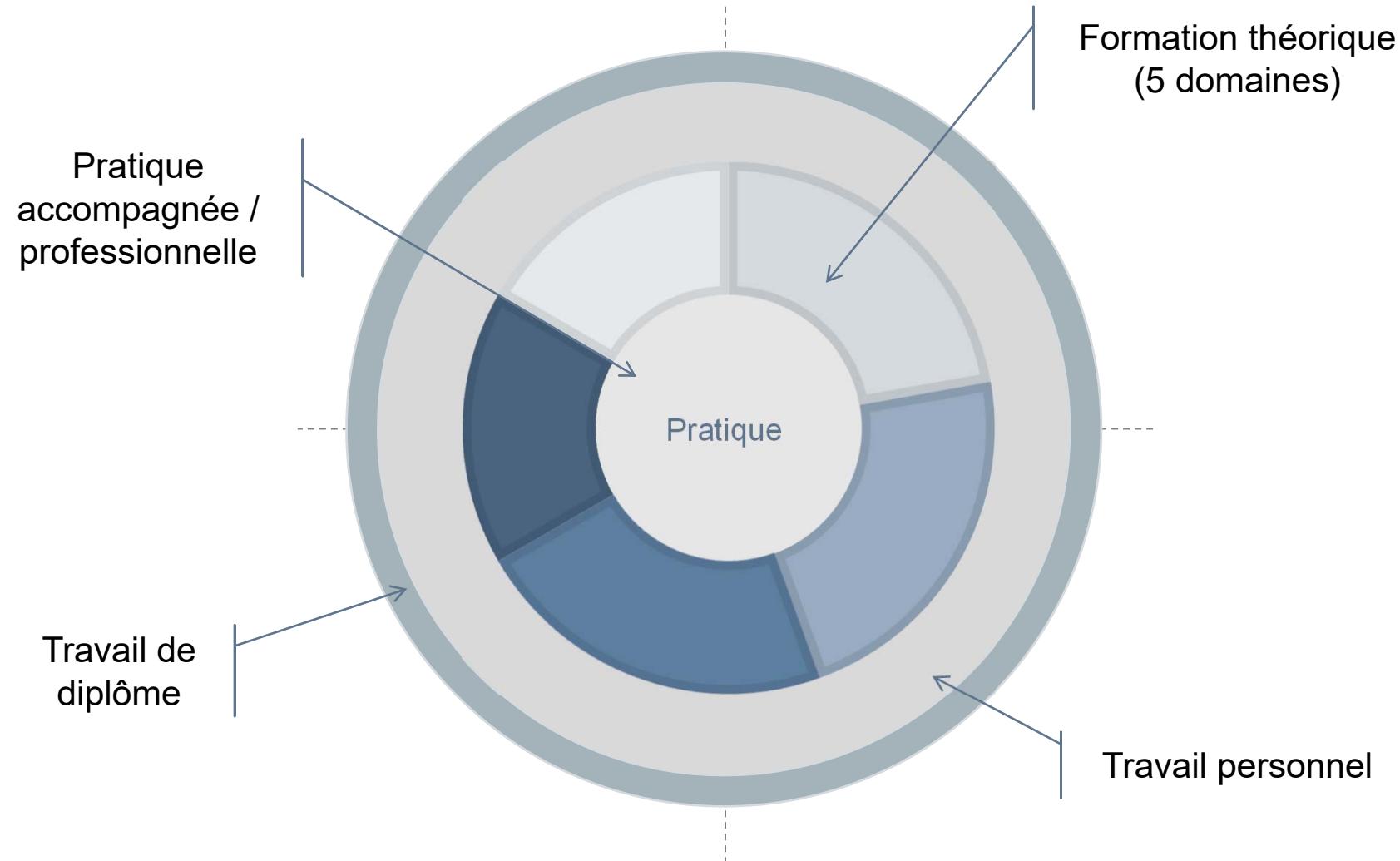
Séance de coordination – Suivi de la formation pratique – Jeudi 17 octobre 2019





1. Le concept de formation en résumé

1. Concept de formation



1. Concept de formation

Répartition des heures de formation (*)

Modalités de formation	F-5400	F-3600
Heures de contact	1800	1200
Travail personnel	900	900
Pratique accompagnée	1020	480
Pratique professionnelle	1080	720
Travail de diplôme et examen professionnel	600	600

(*) selon le PEC

1. Programme de formation

Dotation des domaines en heures de contact

Domaines de formation	F-5400	F-3600
Accueil et soutien de l'enfance	388	196
Social	381	191
Pédagogie et éveil culturel	408	202
Méthodologies professionnelles	306	306
Pratique réflexive	317	305
Total	1800	1200

1. Calendrier scolaire de la 1^{ère} année

Organisation de l'année scolaire

- > 38 semaines à deux jours de cours (JE-VE)
- > 3 semaines-blocs
- > Les cours sont dispensés par demi-journées.

1. Calendrier scolaire de la 1^{ère} année

Année scolaire 2019-2020

Semaines	Programme	Semaines	Programme
19.08 – 23.08.2019	Semaine d'introduction (*)	24.02 – 28.02.2020	Vacances scolaires
Jeudi 29.08.2019	Début des cours	02.03 – 03.04.2020	Cours JE-VE
26.08 – 18.10.2019	Cours JE-VE	06.04 – 17.04.2020	Vacances scolaires
21.10 – 25.10.2019	Temps de formation (*)	20.04 – 03.07.2020	Cours JE-VE
28.10 – 01.11.2019	Vacances scolaires	06.07 – 10.07.2020	Temps de formation (*)
04.11 – 20.12.2019	Cours JE-VE	13.07 – 14.08.2020	Vacances scolaires
23.12 – 03.01.2020	Vacances scolaires	17.08 – 21.08.2020	Introduction 2 ^{ème} année (*)
06.01 – 21.02.2020	Cours JE-VE	LU 24.08.2020	Début des cours de 2 ^{ème}

(*) semaines-blocs comptant comme temps de formation

1. Calendrier scolaire de la 1^{ère} année

		JE matin	JE après-midi	VE matin	VE après-midi
19-23.08.19	S-Introd.	<i>Voir Programme spécifique de la semaine introductory</i>			
29-30.08.19	1	AGP-1 NDP		ISO CPI	PSY-1 RCL
05-06.09.19	2	ISO CPI	DAC-1 NSC	LIT-1 NDP	LIT-1 NDP
12-13.09.19	3	DAC-1 NSC	GRF-1 NDP-NSC	AGP-1 NDP	APR-1 (*)
19-20.09.19	4	ISO CPI	ISO CPI	Je participe !	
26-27.09.19	5	EXP CPI	ISO CPI	AGP-1 NDP	PSY-1 RCL
03-04.10.19	6	ACC-1 NDP	ISO CPI	ACC-1 NDP	APR-1 (*)
10-11.10.19	7	DAC-1 NSC	ISO CPI	ACC-1 NDP	PSY-1 RCL
17-18.10.19	8	EXP CPI	ISO CPI	ACC-1 NDP	PSY-1 RCL
21-25.10.19	S-Bloc-1	<i>Voir Programme spécifique de la semaine bloc 1</i>			
28.10-01.11	Vacances				

1. Programme de formation

Organisation de l'année scolaire

- > Le temps de formation ne peut être pris sur les vacances auxquelles l'éducatrice en formation a droit.
- > La participation active aux cours constitue un prérequis pour la validation des modules.



2. Suivi de la formation pratique

2. Formation en emploi

Formation en alternance

> **Partenariat entre...**

- > l'éducatrice en formation
- > l'employeur
- > l'école (= ESSG - FRESEdE)

> **Orientation pratique :**

- > Prise en compte dans la formation d'une partie de la pratique **professionnelle**
- > **Pratique accompagnée** sur le terrain et par l'école

2. Programme de formation

Pratique professionnelle

- > Une partie du temps de travail (pratique professionnelle) est prise en compte dans le temps de formation :
 - > F-5400 : 1080 H
 - > F-3600 : 720 H

2. Programme de formation

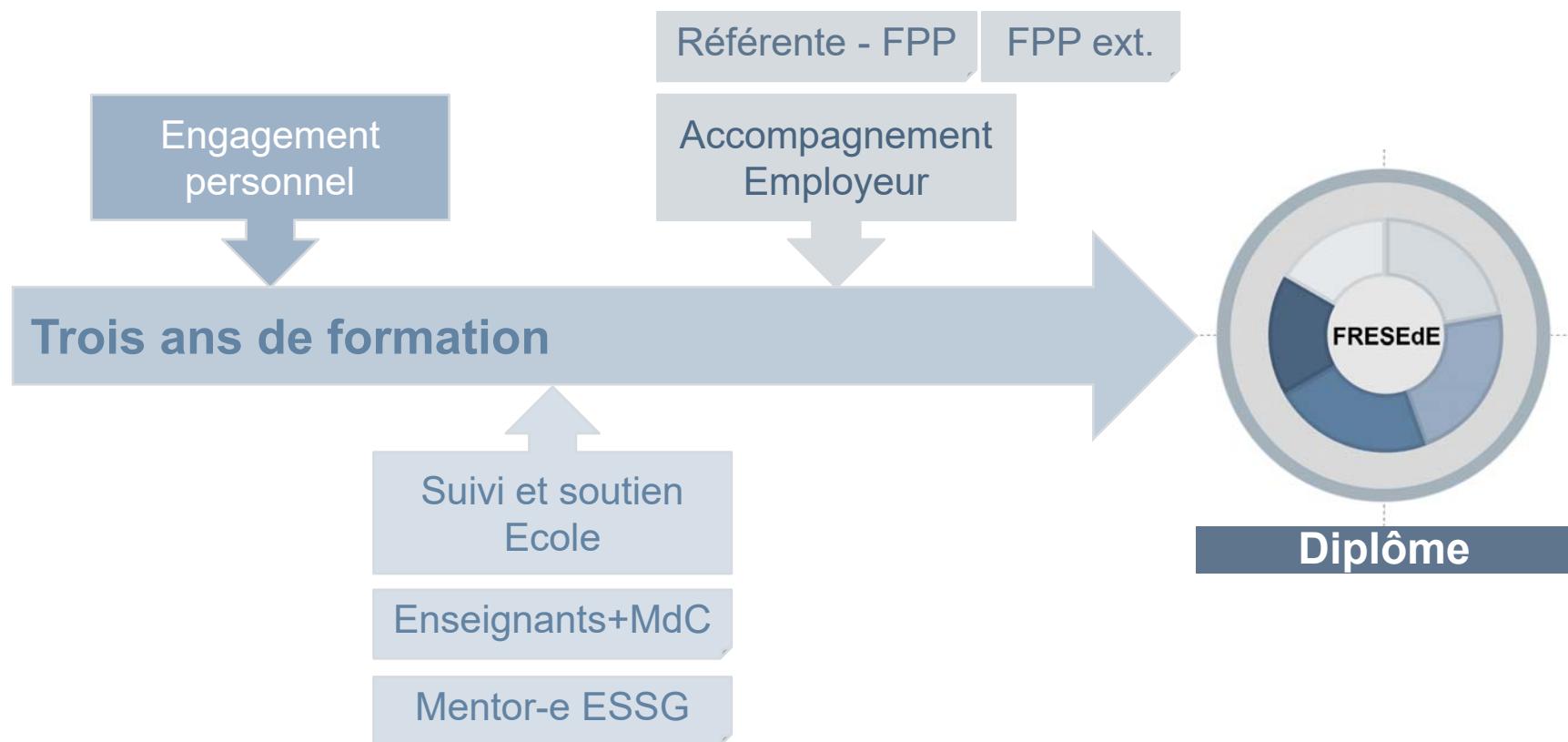
Pratique accompagnée

- > Une partie de la pratique professionnelle est accompagnée par :
 - > une personne de référence interne à l'institution-employeur et formée comme FPP
 - > une personne de référence interne à l'institution-employeur mais non formée comme FPP **+ une FPP externe**

Formation : [CAS FPP](#)

2. Encadrement durant la formation

En résumé...

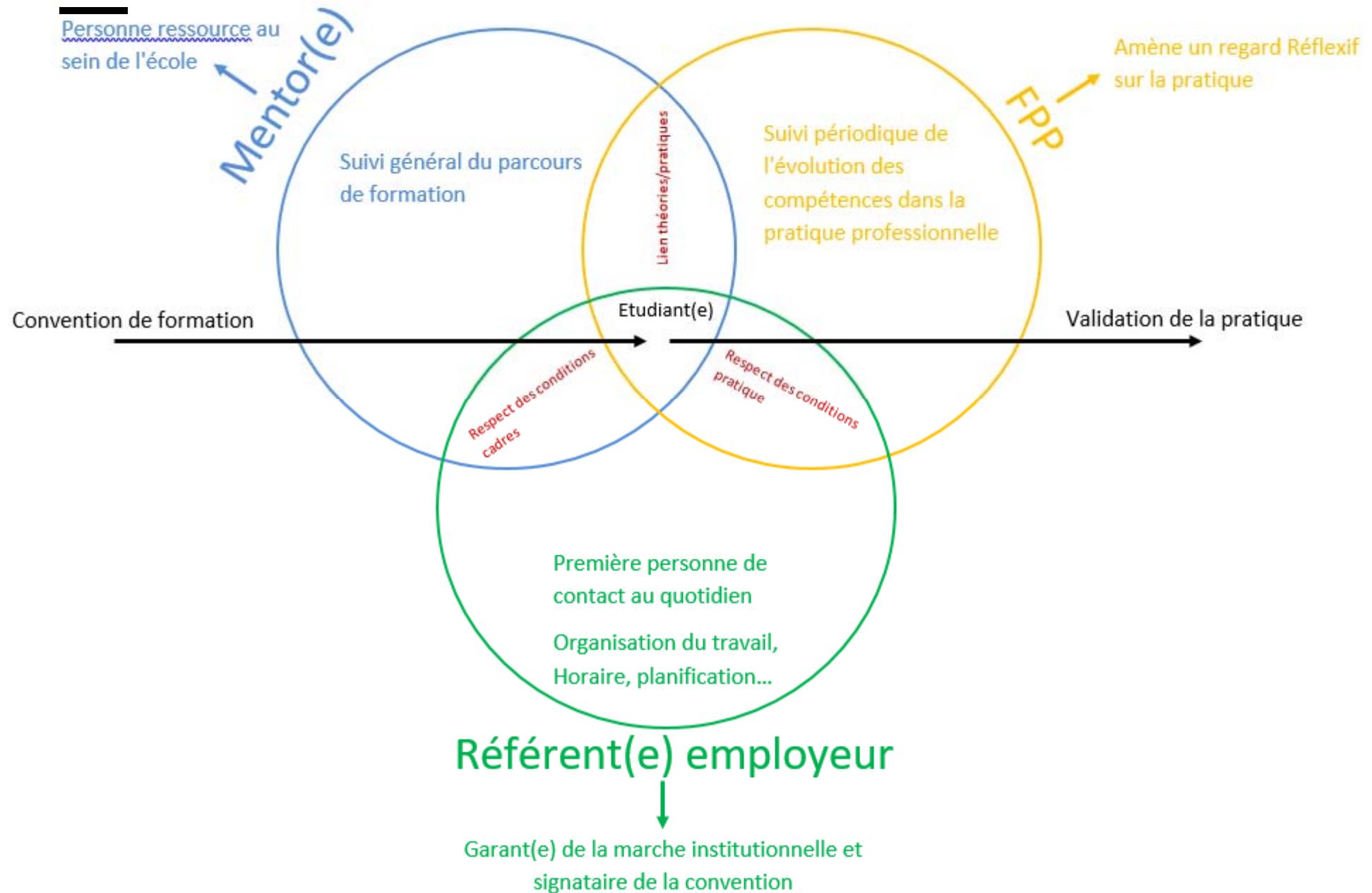


2. Relations entre les partenaires

Transparence de la communication

- > **Echange d'information** (Employeur-FPP – Etudiante – Ecole) pour tout changement affectant le statut de l'éducatrice en formation, par exemple :
 - > Changement de contrat
 - > Absence de longue durée
 - > Changement de référente et/ou FPP
 - > Difficultés rencontrées durant la formation (pratique)
- > **Courriel** = Moyen de communication privilégié

2. Différents rôles



2. Fonctions de suivi de la formation

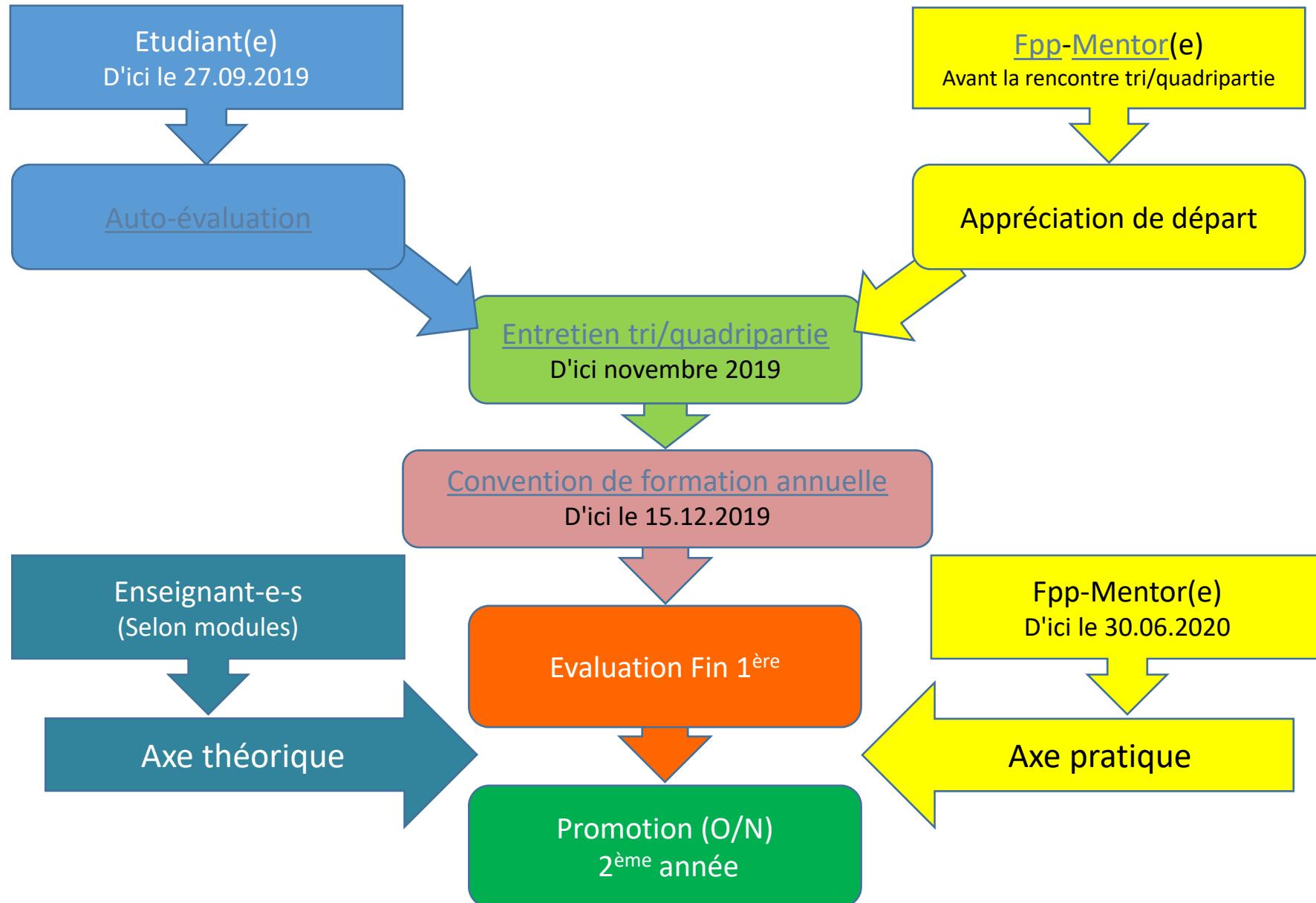
Mentor-e Ecole	Référente Employeur	FPP
	<ol style="list-style-type: none">1) Référente et FPP = même personne2) Référente et FPP = personnes différentes	
<p>Suivi général du parcours de formation, volet « scolaire» en priorité → profil à l'entrée en formation</p>	<p>Première personne de contact pour la pratique professionnelle au quotidien</p>	<p>Suivi « réflexif » de la pratique prof. : → évolution des compétences sur le terrain + respect conditions-cadres → partie prenante de la validation de la pratique en fin de 1^{ère} année</p>

2. Etapes → validation de la convention annuelle de formation

Etapes	Quoi ?	Qui ?
1	Présentation de la démarche aux ETU	Enseignant-e-s
2	Auto-évaluation	Etudiantes (ETU)
3	Première appréciation par Mentor-e et FPP	Mentor-e – FPP
4	Entretien tri-/quadripartite : sélection et vérification de faisabilité sur le terrain	ETU – Mentor-e + FPP-référente
5	Validation formelle de la convention annuelle	Mentor-e

2. Dates-clés

Date	Quoi ?	Qui ?
13.09.2019	Présentation de la grille d'auto-évaluation	Enseignant-e-s
27.09.2019	Délai de renvoi de la grille au/à la mentor-e	Etudiantes
04.10.2019	Infos aux étudiantes : modalités de suivi pratique professionnelle	Mentors + APR
17.10.2019	Séance de coordination avec les institutions	ENS + FPP externes
Nov.-Déc. 2019	Mise en œuvre du suivi pratique avec finalisation de la convention	ETU + Mentor-e + FPP/Référente



2. Convention de formation 1^{ère} année

Préparation à la 1^{ère} rencontre

Etudiante	Mentor-e	FPP	Référente
Remplir la fiche «Contexte professionnel» à remplir	Remplir le formulaire d'appréciation de l'auto-évaluation	Remplir le formulaire d'appréciation de l'auto-évaluation	Assurer l'organisation pratique de la rencontre

Objectif : fixer la date de la 1^{ère} rencontre aujourd'hui !

(rencontres à partir du 11 novembre 2019)

2. Convention de formation 1^{ère} année

Suivi de la 1^{ère} rencontre

Etudiante	Mentor-e	FPP	Référente
Répondre aux éventuelles questions	Valider la convention de formation	Formaliser la convention de formation sur la base de la rencontre tri/quadripartite	Garantir les conditions cadres de la formation pratique

2. Types de suivi

	Mentor-e	Référente	FPP	ETU
Prat. prof.	<i>Prise en compte partielle dans le temps de formation</i>			
Entretien tri/ quadripartite	novembre – décembre 2019 juin (- juillet) 2020			
Suivi régulier de la pratique prof.	2 x / an (début-fin) Aussi sur demande en cas de difficulté constatée	Hebdo- madaire (+/- 1h/sem.)	Si <u>interne</u> : 1h / semaine Si <u>externe</u> : 6 à 8 x / an (1h30-2h) (30' avec référente)	Egalement sur demande

2. Dossier de formation

Le parcours de formation sera documenté par chaque étudiante dans son

Dossier de formation



3. Conclusion ... provisoire !



Merci de votre
participation et plein
succès pour la suite de
l'aventure FRESEdE !